|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/ADN/48/Add.1 | |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | | Distr. générale  12 novembre 2018  Français  Original : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

**Comité d’administration de l’Accord européen   
relatif au transport international des marchandises  
dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN)**

**Vingt-deuxième session**

Genève, 25 janvier 2019

Point 1 de l’ordre du jour provisoire

**Adoption de l’ordre du jour**

Ordre du jour provisoire de la vingt-deuxième session[[1]](#footnote-2)\*

Additif

Annotations

1. Adoption de l’ordre du jour

Le Comité d’administration souhaitera peut-être examiner et adopter l’ordre du jour de sa vingt-deuxième session, établi par le secrétariat et publié sous la cote ECE/ADN/48 et Add.1.

2. Élection du Bureau pour 2019

Le Comité d’administration doit en principe élire un(e) Président(e) et un(e) Vice‑Président(e) pour ses sessions de 2019.

3. État de l’Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN)

Le Comité d’administration sera informé de l’état de l’ADN et du nombre de Parties contractantes.

4. Questions relatives à la mise en œuvre de l’ADN

a) Agrément des sociétés de classification

Le Comité sera informé de l’état d’avancement de la demande de la Croatie concernant la reconnaissance du Registre de la navigation croate comme société de classification recommandée au titre de l’ADN.

Le Comité d’administration souhaitera peut-être aussi examiner d’autres questions relatives à l’agrément des sociétés de classification.

b) Autorisations spéciales, dérogations et équivalences

Toute demande d’autorisation spéciale ou de dérogation reçue par le secrétariat après la publication du présent ordre du jour provisoire annoté sera communiquée au Comité d’administration sous la forme d’un document informel.

c) Notifications diverses

Des statistiques relatives aux examens ont été communiquées par le Gouvernement tchèque (voir ECE/ADN/2019/1).

Il est rappelé aux pays qu’ils doivent envoyer au secrétariat leurs modèles de certificats d’expert et leurs statistiques relatives aux examens portant sur les formations ADN s’ils ne l’ont pas encore fait.

d) Autres questions

Le Comité d’administration souhaitera peut-être examiner toute autre question relative à la mise en œuvre de l’ADN.

5. Travaux du Comité de sécurité

Le Comité d’administration devrait examiner les travaux du Comité de sécurité à sa trente-quatrième session (21-25 janvier 2019) sur la base de son projet de rapport.

Le Comité d’administration souhaitera peut-être, en particulier, adopter les propositions de modifications du Catalogue de questions et la Directive relative à son application qui ont été actualisées pour tenir compte des modifications introduites dans l’ADN 2019.

6. Programme de travail et calendrier des réunions

La vingt-troisième session du Comité d’administration de l’ADN devrait avoir lieu l’après‑midi du 30 août 2019.

7. Questions diverses

Le Comité d’administration voudra peut-être examiner toute autre question soulevée en ce qui concerne ses travaux et son mandat.

8. Adoption du rapport

Le Comité d’administration souhaitera peut-être adopter le rapport de sa vingt-deuxième session sur la base du projet établi par le secrétariat et adressé par courrier électronique aux participants pour approbation après la réunion.

1. \* Diffusé en langue allemande par la Commission centrale pour la navigation du Rhin sous la cote CCNR/ZKR/ADN/48/Add.1. [↑](#footnote-ref-2)